

**Complément d'avis n°2024/ 06
relatif à l'accréditation de
Icam, Institut catholique d'arts et métiers
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n°2024/06 relative à un plan d'actions portant sur la formalisation de la nouvelle stratégie recherche, le plan de recrutement des enseignants, enseignants-chercheurs sur le site de Strasbourg-Europe et la mise en place d'un système d'information.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Icam, Institut catholique d'arts et métiers ;
- Vu la note de synthèse établie par Philippe STOLTZ, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 11 mars 2025,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 11 mars 2025

La présidente,
Claire PEYRATOUT